

été arrêté le 7 septembre avec son complice, un négociant d'Angoulême, chez un restaurateur français établi à Munich. Il vivait sous le nom de Prish et était en possession d'un passeport délivré par le consul néerlandais. Il a été livré à un agent de la banque, qui s'était rendu à Munich, en compagnie d'un employé de la police de Londres, pour le réclamer.

Un agriculteur de Lancaster (Angleterre) a découvert un moyen très-simple de préserver les pommes de terre de cette maladie endémique, qui menace de ruiner encore la récolte du pauvre. Il a transporté les plantes atteintes dans des couches de sable fin, sans engrais, et le succès le plus complet a couronné cette bizarre idée. Tout symptôme fâcheux avait disparu.

La plus riche héritière de l'Angleterre, miss Coutts, ayant demandé à un des premiers prêtres d'Angleterre ce qu'il faudrait d'argent pour établir deux évêchés dans les colonies, et le prêtre ayant répondu qu'il fallait un capital de 35000 liv. ster. (875,000 fr.), miss Coutts a immédiatement envoyé un mandat de pareille somme sur la banque; puis la facilité lui ayant été donnée de désigner les deux colonies où elle désirait que ces deux évêchés fussent placés, elle a choisi Adélaïde (Australie-du-Sud) et le cap de Bonne-Espérance.

Il est question de construire à Paris une mosquée. Cette mesure a paru convenable pour donner aux jeunes Egyptiens, aux Turcs, aux Tunisiens et aux habitants du Levant, qui, pour causes diverses, sont aujourd'hui fixés à Paris, les moyens d'exercer leur religion. Cette mosquée serait desservie par un mufti arabe, payé, comme les ministres des cultes dissidents, par le gouvernement français.

On assure que des dépêches viennent d'être expédiées à M. Le vice-amiral prince de Joinville, avec l'ordre de faire voile avec son escadre pour les côtes orientales de l'Espagne, afin d'empêcher, par une surveillance active, le débarquement éventuel du comte de Montebellin et des autres chefs carlistes. Quelques bâtiments seront envoyés dans le même but, de Brest et de Rochefort, sur la côte orientale de la Péninsule. Cette croisière devra en même temps surveiller les débarquements d'armes et de munitions de guerre. Il y a déjà deux jours que des ordres analogues ont été expédiés aux autorités françaises sur toute la ligne de la frontière de terre.

Pendant que le télégraphe est en France le monopole du gouvernement, les peuples voisins le mettent au service du public. Les journaux belges nous annoncent que le télégraphe électrique, à peine installé sur le chemin de fer de Bruxelles à Anvers, va être livré au public, qui, moyennant une rétribution minime, pourra transmettre des nouvelles avec la rapidité de la foudre, d'un bout de la ligne à l'autre. Un tarif des prix pour toutes les communications ordinaires et extraordinaires est affiché dans les journaux belges. Il en coûte 1 fr. 50 c. de 1 à 20 mots, et 70 c. pour la réponse, plus 50 c. pour la communication à domicile. Le public est admis à voir fonctionner le télégraphe électrique pour 1 fr. par personne. Voilà une nouvelle industrie sur laquelle on ne comptait guère, il y a quelques années!

Croirait-on que notre consommation de champagne mousseux n'est annuellement que de 2,500,000 bouteilles, tandis que l'étranger nous en demande plus de 4,500,000! C'est cependant ce qui résulte des relevés d'un état officiel de la direction des contributions indirectes du département de la Marne. D'après cet état, il restait, au 1er avril dernier, en charge chez les marchands de vins en gros, 22,847,971 bouteilles de vin mousseux, savoir: 5,572,581 pour la direction de Châlons, 6,373,763 pour celle de Reims, et 10,910,627 pour Epernay. Il avait été expédié, dans l'année terminée le 1er avril, 4,505,308 bouteilles à l'étranger, 2,510,505 pour l'intérieur de la France, hors du département, et 2,153,607 dans l'intérieur du département. Ce dernier chiffre comprend les quantités que les marchands en gros s'expédient entre eux et les transports d'un magasin à un autre. Il est donc probable que la plus grande partie du vin dit de champagne consommé en France n'est pas fabriquée sur les lieux de production.

Le jubilé universel, au sujet de l'avènement de l'auguste successeur de Grégoire XVI, commencera au mois de décembre prochain pour les états romains et le reste de l'Italie; il aura lieu en janvier pour la France et le reste de la chrétienté. Quand à la cérémonie du possesso, l'époque n'en est pas encore fixée.

Un décret de l'Inquisition, signé par le cardinal Mai, avec des résolutions du saint-office des 1er juillet et 17 août, proscrit les ouvrages suivants: 1o Les Evangiles, traduction nouvelle avec des notes et des réflexions, à la fin de chaque chapitre, par F. Lamennais; 2o Gli Evangeli tradotti in lingua italiana, da G. Diodati, con riflessioni, note de F. Lamennais traduites de Pier Silvestro Laopardi.

On assure que le cadeau de noces que l'infant don François d'Assise va faire à S. M. consiste en une magnifique parure de perles, évaluée à 5 millions de reaux (1 million 250,000 fr.). Cette parure appartenait à l'épouse défunte de l'infant don François de Paul; et tous ses enfants ont cédé la part qui leur revenait, pour que l'on pût offrir ce présent à la reine.

On dit que, dès sa rentrée à Madrid, le général Narvaez sera nommé président du sénat; ces fonctions sont vacantes depuis que le marquis de Miraflores est entré au ministère.

Les nouvelles de Madrid sont du 3 septembre. L'annonce du prochain mariage de la Reine et de celui de l'infante a produit dans les provinces, à Burgos, à Saragosse, à Ségovie, etc., une satisfaction générale, et a donné lieu à des réjouissances publiques.

On assure que l'infant D. François d'Assise, qui doit épouser la Reine, est nommé capitaine-général de l'armée.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 3 NOVEMBRE, 1846.

LE DISCOURS DU DR. NELSON, A NICOLET.

Nous avons lu avec un vif plaisir le discours prononcé par le Dr. W. Nelson, à Nicolet, et publié hier soir dans la *Minerve*. Ce discours renferme sur le sujet si important de l'éducation de si bonnes vérités que nous regrettons de ne pouvoir le publier en entier. Le Dr. Nelson nous pardonnera, vu l'exiguïté de nos colonnes, de ne publier que quelques parties d'un discours aussi remarquable :

Après avoir fait allusion aux circonstances qui l'amenaient devant les habitants de Nicolet, aux mensonges dont se servent les *Eteignoirs* pour les tromper, le Docteur fait un tableau frappant et très éloquent des avantages immenses de l'éducation. Il nous montre des hommes, qui partis des positions les plus humbles, des chaumières de nos campagnes sont parvenus aux plus hautes positions sociales, par l'éducation. Il cite entre autres des hommes qui l'ont aujourd'hui honoré au nom Canadien : l'Evêque Plessis, Vallières de St. Real, La Fontaine, Morin, &c. Le Dr. continue :

« Mais il ne faut pas se cacher, si nous restons dans l'état où nous sommes, de jour-en-jour nous perdrons la belle position que nous occupons et qui nous appartient et nous serons à la fin exploités par et au profit de l'étranger. L'amour que vous portez à la terre de vos pères, l'affection que vous sentez pour vos enfants, doit vous engager à faire l'impossible pour vous mettre en état de lutter avec le peuple qui nous environne et avec ceux qui se disposent à s'asseoir à vos foyers. On trouve que l'éducation est chère, mais les avantages que vous en retirez par la suite, vous payeront un centuple vos déboursés du moment. Parmi des milliers de faits que je pourrais vous citer en soutien des bienfaits de l'éducation, je n'en signalerai que deux ou trois. Vous ne pouvez emprunter la plus petite somme sans donner votre billet en présence de deux témoins, vous ne pouvez faire le moindre marché, sans qu'il y ait deux personnes présentes; voilà de suite vos affaires comme d'un chacun. Vous payez de l'argent, on peut vous donner un reçu pour une partie seulement, sans une quittance pour tout. Si vous avez des doutes quant à certains affaires vous allez chez le notaire et lui donnez un peu pour lire votre papier. Vous voulez savoir le contenu d'un contrat, vous êtes obligé d'apporter tous vos papiers chez l'homme qui sait lire, mettre cet étranger au fait de toutes vos affaires; vous perdez la journée pour aller au village, et vous lui donnez une piastre pour avoir feuilleté vos documents et vous donner des connaissances et des explications que vous oubliez bien vite. Vous avez une affaire en Cour; pour la moindre information que vous voulez donner à l'avocat vous êtes obligés souvent de faire un long voyage, par des mauvais chemins, et un temps affreux, et vous dépensez deux à trois piastres.

« Votre avocat est absent, ou le bon M. a trop à faire pour vous écouter cette fois, et dans un mois il faut encore entreprendre le voyage et dépenser d'autre argent sans encore cette fois avoir votre conférence avec l'homme de loi; au lieu de tout ces tracass, si vous aviez de l'éducation vous lui écririez une lettre, qui le mettrait plus au fait, que vos paroles pourraient le faire, et vous en êtes quittes pour neuf deniers, frais de la poste. *L'homme sans éducation est toujours plus ou moins à la merci de celui qui est tant soit peu instruit.* Et nous n'avons pas à aller bien loin je le pense pour vous citer des exemples frappants de la vérité de cette remarque. Vous travaillez toute votre vie pour laisser une terre à votre fils; avec infiniment moins de dépense vous pourriez lui donner ce qui vaut mieux que le plus bel héritage. Il peut dépense ou perdre son patrimoine, mais l'éducation est toujours une ressource contre tous les événements; elle a toujours sa place avec elle et les belles vertus domestiques que vous avez le bonheur de posséder, vous n'êtes jamais en peine. Combien de milliers de jeunes gens qui laissent père et mère pour chercher ailleurs fortune et souvent ils reviennent avec des richesses pour eux mêmes et pour mettre leurs parents à l'aise pour le restant de leur vie. Il n'y a donc point de sacrifice que vous ne deviez faire pour obtenir à vous et à vos enfants les bienfaits de l'éducation; mais en me montrant pour ami de l'éducation, je n'hésite pas à me dire l'ennemi juré, inébranlable de *la taxe* proprement parlant.

« Je vous engage de prendre acte de ces paroles, et je vous prierai de m'accuser d'être un apostat à nos principes, un homme faux, et trompeur, si jamais vous me voyez appuyer un système de taxation directe, c'est-à-dire, TAXER LES TERRES. Il faut pourtant que vous compreniez ce que j'entends par taxe, et ce qui est généralement reçu comme désignation du mot *taxe*. On entend par cela, de l'argent prélevé pour payer les frais du gouvernement, et certes s'il nous fallait payer nos propres dettes, et celle du Haut-Canada, nous serions imposés sur nous, bientôt il faudrait que chaque terre payât de \$10 à 50 par an et peut-être plus encore. Or, à une telle injustice je n'approuverais de toutes mes forces. Jamais dans ou hors de la chambre, mille fois, je consens à ce que les

terres fussent taxées pour subvenir aux frais du gouvernement. Parbleu, nous serions dans un bel état, avec nos sept mois d'hiver et ayant sur les épaules la jolie petite dette du Haut-Canada, s'il fallait faire vivre tous ces beaux et gros MM. du gouvernement qui ne vivent pas de l'air du temps, je vous assure; nous qui subsistons à peine avec toute notre industrie et notre économie, nous qui après des travaux les plus durs durant douze mois, avons à peine de quoi payer, le docteur, le marchand, le forgeron, etc., pour les choses les plus indispensables. Dans quelle misérable position serions nous, s'il fallait entretenir une armée de collecteurs, de *tax-gatherers*, comme on les appelle en Angleterre; ils sont vraiment des oiseaux de mauvais augure, ces sujets là, des vautours, sans sympathie comme sans entrailles, et dont la seule vertu est d'extorquer trop souvent à une famille, mourante de faim, le dernier sou qu'elle a pour s'acheter, non du pain, mais quelques patates.

« Vouloir dire que l'argent destiné au soutien des écoles est une *taxe* et vouloir exciter vos craintes, c'est vouloir vous tenir dans les ténèbres de l'ignorance, en suscitant des craintes qui ne sont point fondées, peut-être est-ce par le moyen de ces honteuses manœuvres que l'on veut se frayer une place à la chambre. Méfiez-vous de ces gens. Ce que l'on paie pour les écoles est une contribution, une cotisation, c'est de l'argent que vous payez d'une main pour le recevoir au centuple de l'autre. C'est de l'argent qui ne sort pas de votre voisinage, et qui est pour vos besoins immédiats et personnels. Il est employé pour bâtir des édifices pour les écoles et pour le soutien des maîtres et tous vos déboursés restent parmi vous. Les contributions que vous faites pour vos églises et vos presbytères ne sont pas des taxes, c'est pour vous seuls et pour vos besoins indispensables; l'argent reste parmi vous comme s'il était employé à bâtir vos propres terres, ce sont pour ainsi dire de petites fortunes, c'est pour l'amélioration de la grande famille de la paroisse. Pour les écoles l'argent retourne encore plus directement dans vos bourses, chacun doit comprendre ceci facilement. Il ne faut que placer l'affaire dans son propre air, pour que celui qui l'apporte soit content et satisfait. Remarquez aussi que vos cotisations sont des personnes de votre choix, qui vivent parmi vous, qui ont leur part dans les contributions, qui sont responsables et à qui vous ne donnez plus de pouvoir s'ils en abusent ou sont incapables de l'accomplir. En outre vous ne les payez pas, ce ne sont pas ces harpies voraces, les *collecteurs de taxes*, dont j'ai fait mention tout à l'heure. Ces gens sont une partie inséparable des taxes gouvernementales; chez vos cotisations c'est un emploi gratuit, dont ils retirent leur part, c'est-à-dire, l'éducation de leurs enfants; avec vous, mes amis, je ne regarde pas cette loi d'éducation comme parfaite, mais qui de vous, au premier essai fait une instrument d'agriculture, ou une autre machine ou invention quelconque, qui soit parfaite. Vous connaissez ses avantages et ses imperfections en la mettant en usage, vous ne la brisez pas pour tout cela, mais on corrige les défauts et vous la rendez aussi utile que il est possible de l'être, il en est de même avec la loi des écoles. Permettez moi de vous indiquer la conduite qu'il me paraît vous convenir de suivre dans ce moment. Préparez des requêtes à la législature, dans lesquelles vous exposerez les défauts et les abus s'il y en a. Si vous voulez de cette loi, signalez les corrections qu'elle vous semble mériter, et témoignez votre désir d'en avoir une qui puisse fonctionner plus à votre goût, remettez ces requêtes entre les mains de votre représentant qui, je vous l'assure, est aussi bon Canadien que le meilleur d'entre nous. Vos suggestions seront appuyées autant qu'il pourra se faire par un honorable ami, M. Morin, que vous, et par tous les bons représentants Canadiens. Mais, faites attention, nous ne vous promettons pas de passer une loi entièrement à votre goût, mais ce qui dépend de nous, la chose serait bientôt faite, il y en a d'autres à se mêler de cette besogne. Les 42 membres du Haut-Canada, avec un très petit nombre de députés Bas-Canadiens, que l'on trouve opiniâtrement rangés contre nous, sont prêts à soutenir le ministère quand c'est son plaisir d'aller en opposition à nous, chose qui n'arrive que trop souvent, et pour l'honneur de la chambre et pour la prospérité du pays. Il ne faut pas oublier que tout inconvénient que puisse être la loi actuelle, elle est nonobstant en force, et il faut y obéir, c'est pourquoi je vous prie de ne pas y opposer une résistance, qui serait à la fois inutile et qui ne manquerait pas de causer beaucoup de trouble et de dépenses. Le temps n'est pas bien éloigné où vous pourriez faire vos objections à la chambre. En attendant, vous vous montrerez les amis du pays en la suivant telle qu'elle est.

« Je ne puis m'empêcher de vous dire que je crois voir, que l'on veut rompre la division entre les Canadiens. C'est, comme nous l'avons toujours dit, nous avons pu déjouer toutes les trames ourdies dans la noirceur pour répandre le discord et par cela nous affaiblir, nous faire tomber plus aisément en proie à nos ennemis, et nous rendre en effet des bûchevons et des scieurs de bois. Soyons-unis, ayons confiance dans les hommes qui ne nous ont pas encore trahis, qui veulent de si près un bien-être du pays, et nous pourrions tirer de cette union de grands avantages pour nous soumettre à la volonté d'un petit nombre d'hommes, dont les intérêts ne sont pas les nôtres, et qui veulent sacrifier ce qu'il a de plus cher pour nous, afin d'avancer leur propre bien ou satisfaire leur orgueil.

« Avant tout, sachez que les Canadiens, comme tout autre peuple, ne peuvent être ni heureux ni prospères sans l'éducation, qui seule peut les mettre de niveau avec la population qui vient de l'étranger; nous avons trop de raison de craindre que cette population prenne le dessus sur nous, et nous forcé à voir dans un avenir peut-être pas bien éloigné, l'asservissement de nos enfants, et être témoins de leur infériorité. Avant de terminer cette trop longue adresse, permettez que j'attire votre attention: encore une fois à l'immense et importante différence qu'il y a entre des contributions imposées par nous-même, pour notre usage, d'une taxe directe sur nos propriétés pour le soutien d'un gouvernement, dans lequel bien trop souvent la voix et la volonté du peuple sont pour peu de choses. Pour les contributions ou cotisations afin de promouvoir l'éducation, j'en suis l'ami décidé et bien prononcé, mais pour les taxes directes, c'est-à-dire sur nos propriétés, soit meubles ou terres, j'en serai toujours l'ennemi acharné.

« Soyez toujours en garde contre ceux qui cherchent à vous faire comprendre que la cotisation et la taxe sont la même chose. Ces personnes ne sont pas vos amis, elles ont quelque but personnel à atteindre à vos dépens. Mais pour ceux qui s'opposent à l'éducation et vous conseillent de la repousser, bien qu'ils soient plus francs que les autres, ils ne vous font pas moins le plus grand tort du monde. Je vous remercie, braves compatriotes, de la politesse et de l'attention avec lesquelles vous avez bien voulu

me l'écouter. Mes intérêts sont les vôtres, mes ennemis comme les vôtres seront heureux ou malheureux selon que le pays sera bien ou mal gouverné, donnez leur de l'éducation afin qu'ils puissent débouter les trames des méchants et demander en hommes éclairés leurs droits et la justice, afin qu'ils puissent assumer l'attitude et l'indépendance de position qui convient à l'homme libre, fier de ses privilèges et qui sait les défendre. Longtemps après que nous aurons laissé ce monde, ils cheriront et béniront notre mémoire.

La Trinité des Eteignoirs—Vondenvelden—Cressé et Papineau.

Les Eteignoirs ne pouvaient choisir un meilleur chef que M. W. Vondenvelden. C'est un esprit ténébreux et obscur, qui se trouve admirablement convenir à sa mission. Il y a dans sa parole quelque chose de vague, de mystérieux et de prophétique qui pour être le fruit d'un cerveau malade, n'en a pas moins une couleur d'inspiration qui vous touche profondément. C'est fort heureux pour M. VONDEN qu'il soit venu au monde dans un siècle aussi éclairé, car au moyen âge il eût été infailliblement brûlé comme un sorcier. Il n'y a pas bien longtemps que le peuple de Kingsley, voulut en faire autant, mais la providence le sauva du bûcher. Elle lui réservait une brillante destinée, après de fort mauvais jours.

Dans son enfance, M. Vondenvelden était poète. Il culte vait les muses; il nageait dans les hautes régions de l'idéal; il chantait les beautés de la nature, les fleuves, les lacs, les montagnes, mais il était incompris. Le peuple n'entendait rien à ses bucoliques; or il fallait de la gloire à ce monsieur; il se dit donc un jour :

—Poète, allons, descends, de tes célestes sphères, Descends te joindre aux pieds dans l'égoût des vilains; Cesse de l'abreuver de ton nectar divin...

Ce qu'il fit. Il est ensuite entré dans le *Barreau*; mais là, un nouveau désappointement l'attendait: le *barreau*, les juges et le public ne le comprit pas d'avantage.

Dans son désespoir, notre héros se dit à lui-même: Puisqu'il n'y a pas moyen de briller nulle part, puisque les gens ne veulent pas me comprendre, je me fais éteignoir; et il se fit éteignoir. Et comme il était plus ténébreux que tous les autres, il se mit à la tête des éteignoirs.

C'est alors qu'il composa son fameux manifeste du 24 octobre que nous avons pris la peine de traduire en entier pour l'amusement de nos lecteurs :

« La *Minerve* prêche la liberté et exerce la tyrannie; elle fait un effort incessant pour concentrer toute l'influence politique dans les mains d'un seul homme et en même temps elle a toujours à la bouche comme son seul axiome politique, « droits égaux pour tous. » Cette étrange et impudente inconstance doit avoir une cause. Est-elle l'organe d'une association politique qui se gausse sur des plans formés à l'avance, ou ne représente-t-elle qu'un misérable parti d'aveugles fanatiques déterminés à réaliser leurs utopies chimériques, n'importe quand, n'importe où et n'importe comment? A cette question je répond, elle peut être les deux. Dans la première position, elle dit: M. La Fontaine ou M. Morin peuvent-ils se tromper! alors vous devez être dans l'erreur, et les lois d'éducation et des municipalités doivent triompher et par leurs dispositions placer dans leurs mains un levier d'influence coercitive si irresistible, que tous les sièges en parlement doivent être placés, par son action, en leur pouvoir. Dans la seconde position, elle dit: ceux qui opposent la loi d'éducation veulent tenir pour toujours le peuple dans les ténèbres, imposer sur l'intelligence une taxe dont la propriété immobilière doit être chargée, et par conséquent les éteignoirs sont les plus grands fripons. Pour tirer ces conclusions, la logique seule ne suffit pas; il faut pour appliquer de tels principes, inventer des faits convaincants, et par une répétition constante, on réussit à graver une impression sur des esprits éclairés, qui une fois qu'ils ont adopté une série d'opinions, leur paraissent en elles-mêmes concluantes, ne voudront plus revenir sur un jugement prononcé, à moins d'y être forcé par la clarté d'une certitude positive, qui les réveille pour ainsi dire, d'un songe ardemment cheri.

La première fois que j'ai examiné en 1843 le bill d'éducation de M. Morin il m'a semblé qu'avec un motif quelque philanthropique qu'il put être, aucun espoir de succès le plus certain n'avait justifié une mesure aussi coercitive, trahie en secret et mise tout-à-coup en mouvement. Ici la volonté populaire, exprimée par ses représentants n'était qu'une fiction et était connue comme telle dans les campagnes; dans le fait, c'était une violation flagrante et un abus de toute confiance et du mandat des représentants, par les représentants; enfin c'est là la cause que le pouvoir de M. La Fontaine est *annihilated* pour toujours, comme il sera amplement prouvé aux prochaines élections. Pour ces raisons j'ai cru et je me crois justifiable d'opposer les principes coercitifs du bill, et j'ai maintenant un certain espoir de victoire, dans toutes les luttes dans lesquelles je serai engagé pour arriver au but que je me propose en opposant ce bill.

J'ai eu l'honneur de presser mes opinions sur le feu Lord Metcalfe qui les crut si extraordinaires, qu'elles furent pour lui plutôt une cause d'amusement qu'un sujet de considération sérieuse. M. Higginson insista sur l'imprudence de priver tout un peuple de la chance de briser les liens de l'ignorance, par une opposition qui se on lui, devait mourir d'elle-même. Ces opinions respectées à par moi comme *minimum* de consciencieuses, eurent l'effet d'imprimer de plus en plus sur mon esprit la conviction que j'avais raison et que tôt ou tard je déjouerais les artifices de ceux qui avaient préjugé sa Seigneurie et son clairvoyant secretaire.

Un accident et un concours de circonstances naturelles à eu l'effet d'unir à moi MM. Pa-

neau et Cressé, de sorte qu'aujourd'hui nous formons un triumvirat efficace, autour duquel la confiance des populations des districts de Montréal et des Trois-Rivières se centralise et se rallie. Tous les jours nous recevons séparément et collectivement, des assurances que le peuple adopte nos principes d'opposition, comme un grand régulateur, et pourvu que nous nous tenions dans les bornes de la loi, (ce que nous avons l'intention de faire.) Nous avons de notre côté le bon vouloir des vrais amis de la liberté et la majorité du clergé. Nous disons donc: Eludiez par des voies légales l'exécution de la loi, à l'aide de ses défauts légaux, mais ne la violez jamais; cherchez les moyens de punir ceux qui vous ont trahi et fait dommage, mais ne vous portez à aucune injure, à aucune violence contre eux. Fermez l'oreille à de fausses insinuations et à la calomnie et prenez en pitié les dupes dont l'esprit étroit ne peut respecter la liberté de la constitution, qui est certainement l'appanage de chaque habitant, si on le considère sujet anglais, un fait dont la *Gazette* et le *Herald* de Montréal paraissent douter considérablement.

« J'offre ces explications à tous les honnêtes gens qui estiment l'honneur et la justice, comme dignes d'être conservés et soutenus; elles seront, je me flâte, un contre-poison aux torrents d'injures, aux faits inventés et aux sottises absurdes de la presse Ex-ministérielle. Nos raisons leur font le même effet qu'à le calomnieux sur les vers; ils s'agitent et se tourmentent en en sentant l'action. Mais leur existence est bornée à la durée du présent Parlement. Au delà le golfe de l'oubli est béant et va engouffrer pour toujours la réputation mensongère de ces médiocrités orgueilleuses. »

WM. VONDENVELDEN.

« Comme on voit dans cette lettre toute l'opposition à la loi d'éducation a pour but de renverser l'édifice du parti libéral. Nous le répétons, le danger n'est pas là; jamais nous ne serions occupés de gens aussi insignifiants et aussi ridicules que les éteignoirs, s'ils n'étaient pas de vrais instruments en d'autres mains, aux mains de gens qui veulent diviser le peuple canadien et par là l'affaiblir pour les luttes à venir.

« N'est-ce pas là tout le but de cette prétendue agitation au sujet de la loi des écoles? Les éteignoirs déclament contre M. La Fontaine, M. Morin et les autres membres du parti libéral; disent ils un mot de M. Papineau, qui a proposé la loi? Disent ils un mot du ministère qui l'a fait passer? Que fait la presse qui devrait être unanime sur une question d'un intérêt aussi vital? La presse libérale prêche l'obésité à la loi, insiste sur l'exécution de la loi; la presse ministérielle ne dit mot ou presque rien.

« Le *Canadien* de Québec a-t-il donné à cet important sujet la part d'attention qu'il mérite! Pourquoi ce profond silence?

« La *Gazette des Trois-Rivières* a publié dans son dernier numéro une lettre signée *Un Ex-Ministérielle* dans laquelle la conduite parlementaire de M. Drummond est amèrement censurée. On se plaint que M. Drummond n'a rien fait pour ses constituants durant les deux sessions écoulées; qu'on n'a pas besoin d'étrangers dans ce comté pour le représenter au Parlement etc. etc. La *Gazette des Trois-Rivières* reproduit cette lettre, et nous le disons à regret, approuve beaucoup le sentiment qui l'a dicté. Voici sa note éditoriale :

« Nous avions d'abord cru reconnaître à M. Drummond des titres à la représentation du comté de Portneuf. Mais la conduite parlementaire de ce monsieur nous a démontré depuis à nous comme un comté de Portneuf, qu'il ne s'était pas tout à fait rendu digne de l'honneur de la représentation de ce comté en Parlement. En effet nous aimerions connaître les mesures d'intérêt public que M. Drummond a proposées en chambre pour l'avantage de ses constituants comme du pays en général. Nous espérons que le comté de Portneuf rétablira bientôt le haut caractère politique dont il a toujours joui, par le choix qu'il fera d'un représentant indépendant et capable de travailler aux intérêts du comté. Qu'on n'aïlle pas croire au reste que ces remarques sont faites dans le but de décourager M. Drummond. Nous reconnaissons M. Drummond pour un avocat éclairé, mais nous ne sachions pas qu'il soit un grand législateur. Nous ne voulons pas d'ailleurs dévier de notre maxime: « Les principes et non les hommes. »

« Voilà une singulière manière, selon nous, de soutenir les principes, en cherchant à détruire ceux qui sont les plus capables de les défendre et qui en sont les plus avides éprouvés. Nous aimerions beaucoup savoir à quel parti appartient la *Gazette des Trois-Rivières*? puisqu'elle ne reconnaît à M. Drummond aucun titre à la représentation de Portneuf? Nous pouvons, nous, lui dire les titres de M. Drummond à la représentation non seulement de Portneuf, mais d'aucun autre comté canadien.

« Dans des temps de malheurs quand nos infortunés compatriotes encombraient les prisons, quand l'échafaud sanglant attendait les victimes qui éleva la voix pour défendre les canadiens; qui sacrifia ses veilles et ses jours pour les protéger dans les procès iniques de la cour martiale? n'est-ce pas M. Drummond?

« Qui affronta plus que lui la fureur sanguinaire de nos ennemis, pour défendre nos malheureux frères en danger? M. Drummond a adopté le Canada comme son pays, il s'est allié à une famille Canadienne et de tout temps, dans toutes les circonstances, il s'est montré l'ardent défenseur de nos droits. Ne sont-ce pas là des titres? On se rend donc la reconnaissance qui d'instinct tant nos compatriotes, s'ils pensaient tous comme la *Gazette des Trois-Rivières* et son correspondant?

« Quant à ce qu'a fait M. Drummond en chambre durant les deux dernières sessions, les